



# BULLETIN D'INFORMATION

IVAO - Division France

Indicatif : **BI-FR-SO-0001-23-AMDT1-T**

Date : 30/10/2023

Issu par le Département **Special Operations**

Contact : [fr-specialops@ivao.aero](mailto:fr-specialops@ivao.aero)

Objet : **Activation hebdomadaire de la TRA10 A B, TRA22G, TRA40, TRA44A B C1 D1 et D192 E W S.**

Validité : **Temporaire du 16/01/2023 au 15/01/2024.**

- Les zones **TRA10 A B**, TRA22G, TRA40, TRA44 A B C1 D1 et D192 E W S seront actives de manière hebdomadaire comme suit :
  - Le mardi de 13z à 22z (12z à 21z heure été),
  - Le jeudi de 13z à 22z (12z à 21z heure été),
  - Le samedi de 11z à 18z (10z à 17z heure été),
  - Le dimanche de 11z à 18z (10z à 17z heure été).
- Les limites latérales et verticales sont définies en annexe ci-dessous.
- Les zones sont réservées à des fins d'entraînements au combat aérien, vols inhabités, activités de défense.
- Les aéronefs militaires évoluant dans ces zones devront impérativement être en contact radio avec n'importe quelle station de contrôle active qu'elle soit civile ou militaire.
- Les ATC Civils ou Militaire seront en charges des évitements de zones.
- Il est **autorisé** à l'intérieur des **zones** et **seulement à l'intérieur**, de réaliser les activités décrites dans la partie « activation details » de chaque zone.
- Les aéronefs civils ou militaires n'ayant pas reçu une autorisation explicite d'un centre de contrôle militaire doivent contourner les TSA lors des créneaux d'activations.
- Les aéronefs civils ou militaires n'ayant pas reçu une autorisation explicite d'un centre de contrôle militaire doivent contourner les TSA lors des créneaux d'activations.

• **Tout membre souhaitant évoluer dans ces zones en tant que pilote ou ATC militaire, doit être inscrit sur la liste d'habilitation SO et, pour les pilotes disposer d'un plan de vol CAM dûment rempli.**

*Rappel : 2.3 - Il est interdit d'intercepter, escorter, interroger, prendre en chasse ou toute autre manœuvre de rapprochement sur un autre appareil, civil ou militaire, évoluant sur le réseau IVAO en dehors d'événements ou activités SO organisées par la division France et en dehors des zones et conditions décrites dans le SO Order.*

*La présente activation s'applique à tous les membres de la Division France et à tout membre d'une division étrangère disposant d'un GCA en Division France.*

# ANNEXE – Représentation des zones





